

Nous sommes fiers d'être



Rodolph Couston, parrain des Boulangers de France

Artisan boulanger, formateur et titré Meilleur Ouvrier de France « classe boulangerie », Rodolph Couston est un professionnel pleinement engagé dans la profession depuis plus de 25 ans.

Convaincu de l'importance des valeurs véhiculées par les Boulangers de France, il souhaite contribuer au développement de leur visibilité, à l'engagement de nouveaux artisans dans la démarche mais également au renforcement des échanges au sein de la communauté.

« **Boulangers de France symbolise notre drapeau puis les valeurs de notre savoir-faire, le fait maison, la qualité des produits au magasin, le conseil à la vente et la confiance des clients.** » soutient-il.



Vous souhaitez adhérer à la marque

Boulangers de France



Contactez votre groupement départemental
ou flashez ce QR code :



Retrouvez-nous sur 
www.boulangersdefrance.org



Pour des boulangeries engagées au quotidien !



La marque Boulanger de France, créée en 2020 par la Confédération Nationale de la Boulangerie-Pâtisserie Française, a pour objectif de valoriser les artisans boulangers-pâtisseries qui respectent les engagements d'une Charte de qualité.

Être Boulanger de France, c'est s'engager à :

- Fabriquer des produits fait-maison dans le respect des traditions
- Pour un accueil chaleureux en boutique
- Créer du lien avec le client
- Agir chaque jour pour limiter son impact sur l'environnement
- Transmettre sa passion aux futures générations

L'excellence artisanale d'un Boulanger de France reflète son exigence pour le fait-maison et son amour du métier.

Comment les identifier ?

Grâce au logo et à la carte de géolocalisation disponible sur la rubrique « Où nous trouver » du site www.boulangerdefrance.org.

Le coût d'une adhésion pour 2 ans

- 310 € HT pour les adhérents d'un groupement professionnel
- 1000 € HT pour les non-adhérents d'un groupement professionnel
- 70 € HT par établissement secondaire (dans la limite de 4 établissements)

Pourquoi adhérer ?

Devenir Boulanger de France est accessible à tous !
Être Boulanger de France c'est :

- Renforcer la confiance des consommateurs
- Valoriser son image et ses produits
- Se démarquer de la concurrence
- Appartenir à une communauté
- Affirmer son engagement social, environnemental et sociétal



Comment adhérer ?

1 L'autoévaluation

Avant toute démarche, le boulanger réalise un auto diagnostic de son établissement (disponible dans la rubrique « Adhérer » sur www.boulangerdefrance.org) pour savoir s'il est conforme aux engagements de la Charte.

2 La demande d'inscription

- Auprès de son groupement professionnel ;
- ou auprès de Bureau Veritas (Pour en savoir plus : rubrique « Adhérer » sur www.boulangerdefrance.org).

3 L'inscription en ligne

- Adresser les informations utiles à Bureau Veritas via le formulaire accessible en flashant le QR code au dos ;
- Signer et envoyer la lettre d'engagement à la Charte ;
- Transmettre le règlement (virement).

4 L'audit par Bureau Veritas Certification

Si avis positif à l'audit, le boulanger devient Boulanger de France et pourra commander des supports de communication (sticker, plaque signalétique, kit, sacs à pain...) disponibles sur la boutique en ligne sur www.lesnouvellesdelaboulangerie.fr.